

RISQUES DE POLLUTION ET NUISANCES DU TRAITEMENT DE BOUES D'ÉPURATION

Quel était le projet envisagé ?

En 1998, volonté d'implantation d'un **centre de traitement des boues de stations d'épuration** de l'ouest du département, de Leucate au Biterrois (20 000 tonnes/an), à proximité de Coursan.



Ce projet a **rapidement suscité une mobilisation massive** des habitants et élus, face aux nuisances olfactives et aux risques de pollution des eaux et sols.

RUBRESUS naît avec cet évènement et a su, dès le départ, apporter son expertise et alerter les autorités des lacunes et risques du projet !



Actions menées par RUBRESUS

- * **Contribution** à l'enquête publique
- * **Dossiers transmis** aux élus locaux et à la Préfecture
- * **Intervention auprès du CoDeRST**
- * Réalisation d'une **contre-enquête « Rubresus »** qui a mis en évidence les lacunes environnementales du projet :
 - La méconnaissance ou la minimisation de plusieurs types de **pollutions** :
 - Pollution **olfactive** : le compostage en andains à ciel ouvert conduisait à l'émission permanente d'odeurs directement dans l'atmosphère
 - Pollution des **eaux** et des **sols** par ruissellement et par infiltration : entraînement des lixiviats dans la plaine et les étangs via les canaux
 - Pollutions **organique, chimique** (métaux lourds) et **microbiologique** (germes, aérosols)
 - Site **situé en zone inondable** dans les basses plaines de l'Aude.
 - **Technique trop rudimentaire** pour de telles matières, inadaptée pour un centre de traitement d'envergure.

Les boues de station d'épuration : un cocktail nauséabond et polluant !

- **Matières organiques non stabilisées** et malodorantes (matières fécales notamment)
- Composés **malodorants** : amines, mercaptans, indoles,... à forte sensibilité olfactive
- **Métaux lourds** fixés par les boues : chrome, plomb,...
- **Micro-polluants** comme les hormones
- **Germes microbiens** pathogènes : bactéries, virus, champignons.



Malgré l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, **le Préfet a refusé le projet ICPE** et le permis de construire du centre de traitement de boues, **sur avis du Comité Départemental d'Hygiène.**

La **pertinence de l'analyse de RUBRESUS** a pu être vérifiée après la mise en place à Narbonne (Cap de Pla) d'un **centre similaire** de traitement de boues d'épuration qui engendre depuis plusieurs années des mauvaises odeurs sur l'Est narbonnais, malgré des équipements sophistiqués.

